

## Communiqué de presse

## Alimentation, énergie climat : des défis qui engagent les maïsiculteurs et les instances européennes

La confédération européenne de la production de maïs, qui rassemble les représentants des agriculteurs des 10 plus importants pays producteurs de maïs de l'UE, a tenu son Assemblée Générale en visio-conférence mercredi 25 mai. Dans une période profondément marquée par deux années de crise sanitaire et le conflit russo-ukrainien, les questions de souveraineté alimentaire et énergétique sont au centre des préoccupations alors même que la lutte contre le réchauffement climatique reste en tête des agendas politiques, nationaux et européens. En responsabilité, les membres de la CEPM ont affirmé le devoir de production de l'UE, sans baisser la garde sur les enjeux climatiques et environnementaux. Ils attendent de l'Union Européenne du pragmatisme dans la mise en œuvre de la PAC et un accès à toute innovation permettant de produire plus et mieux.

Réunis en Assemblée Générale, les représentants de la CEPM ont exprimé tout leur soutien au peuple ukrainien et aux agriculteurs profondément éprouvés suite à 3 mois de conflit ininterrompu et face à l'incertitude de son issue.

Dans un contexte où l'Ukraine n'est pas en capacité d'approvisionner l'UE, les surfaces européennes de maïs sont estimées en réduction de 2% pour atteindre 9 millions d'hectares contre 9,25 millions en 2021. La situation de sécheresse observée dans l'ensemble des pays, la hausse du prix des facteurs de production (énergie et engrais), inquiètent les producteurs et les marchés. Les administrateurs de la CEPM ont également fait part de leur vive préoccupation vis-à-vis de leurs partenaires de l'aval qui peinent à supporter le coût des grains et à le répercuter dans les autres maillons de la filière et jusqu'au consommateur déjà fragilisé économiquement.

## La PAC doit tenir compte de cette situation

La CEPM affirme la nécessité de défendre le compromis politique du 25 juin 2021 sur les principaux éléments de la nouvelle politique agricole commune (PAC) ainsi que l'indispensable préservation du maïs dans les plans stratégiques nationaux en cours de discussion avec la Commission européenne. La CEPM soutient l'ensemble des demandes portées par plusieurs États membres visant à « produire plus et mieux », à commencer par la dérogation sur les jachères ou les adaptations des assolements.

Alternative renouvelable aux carburants fossile, le bioéthanol permet de décarboner les essences tout en fournissant un aliment riche en protéine utile aux élevages. La CEPM demande le maintien de la filière bioéthanol créatrice de valeur en instaurant, dans la révision de la RED2, un plafond de 7% pour les biocarburants de première génération, mutualisé au niveau de l'UE.

La CEPM soutient l'ambition de l'UE pour le biométhane et le maïs doit y avoir sa place en tant que culture intermédiaire. Ces cultures intermédiaires doivent être considérées comme sans impact sur la demande de terre pour lever le frein à leur contribution.

La CEPM soutient également la volonté de promouvoir le Carbon Farming, et la rémunération des agriculteurs pour leurs démarches positives pour le climat. En particulier la plante maïs permet d'envisager de produire en émettant moins de gaz à effet de serre, mais également de mobiliser son potentiel extraordinaire pour stocker plus de carbone dans le sol.

## Indispensables facteurs de production

Si le maïs européen est une solution aux défis alimentaires, énergétiques et climatiques, l'accès aux facteurs de production et aux innovations est essentiel et doit être favorisé. Les nouvelles techniques de sélection sont en particulier porteuses de progrès, notamment en matière de tolérance à la sécheresse. Il est urgent que l'Union Européenne se dote rapidement d'une règlementation pragmatique, compatible avec un déploiement ambitieux de ces technologies.

Le Président de la CEPM, Daniel Peyraube l'a affirmé : « En tant que maïsiculteurs, nous avons une responsabilité : celle de contribuer encore davantage à l'alimentation d'un monde en tension et de participer à l'approvisionnement énergétique européen. Grâce aux atouts de la plante maïs, cet effort est compatible avec la lutte contre le réchauffement climatique. Alimentation, énergie, climat : le maïs a des réponses ! »

Contact CEPM: Céline Duroc, Délégué Permanent: +33 6 87 61 80 48